

# Vous possédez un iPhone ?



Avec votre Assurance Mobile Orange, vous bénéficiez d'AppleCare Services : en cas de sinistre, si votre iPhone est éligible<sup>(1)</sup>, vous accédez à un service de réparation fourni par les experts Apple. En plus, à tout moment, vous pouvez profiter de l'assistance Apple.

## Réparation Apple en cas de sinistre<sup>(2)</sup>

Déclarez votre sinistre sur votre espace client [orange.fr](http://orange.fr) ou [sosh.fr](http://sosh.fr) et laissez vous guider. En cas d'acceptation de votre dossier, nous vous proposons en alternative au remplacement en 24h par Orange :



Rendez-vous en Apple Store ou centres de services agréés Apple

ou



Expédition en centre de réparation Apple pour plus de souplesse

- + Réparation certifiée Apple avec des pièces détachées d'origine.
- + A défaut de réparation de votre appareil, un remplacement par un appareil neuf ou reconditionné sera proposé.

## Et à tout moment<sup>(3)</sup>...

En tant que client Orange disposant d'une Assurance Mobile Orange, pour l'iPhone utilisé de manière régulière sur la ligne mobile de l'adhérent<sup>(3)</sup>, accédez à l'assistance technique Apple pour parler à un conseiller AppleCare sur [getsupport.apple.com](http://getsupport.apple.com) ou en appelant le [0805 540 003](tel:0805540003)<sup>(4)</sup>.



Assistance pour toutes questions sur l'utilisation d'iOS, d'iCloud et des apps Apple

ou



Remplacement de la batterie dès lors qu'elle est à moins de 80% de sa capacité maximum d'origine

<sup>1</sup> Liste disponible sur [orange.fr](http://orange.fr)

<sup>2</sup> Pour toutes les prestations accordées pour les appareils Apple faisant partie des garanties de l'Assurance Mobile, voir notice d'informations.

<sup>3</sup> Services uniquement accessibles pour le mobile utilisé sur la ligne Orange ou Sosh, avec laquelle le client a adhéré à l'Assurance Mobile Orange, dans les 30 jours précédant l'utilisation d'un de ces services. Les services sont proposés par Orange et ne font pas partie des garanties dont bénéficie l'adhérent au titre du contrat de l'Assurance Mobile Orange.

<sup>4</sup> Les lignes sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h. Appel non surtaxé, couts d'appel et de connexion variables selon offre de communications électronique détenue.